

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Arrêté du 11 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat au sein du ministère de la défense

NOR : DEFH1638375A

Par arrêté du ministre de la défense en date du 11 janvier 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat au sein du ministère de la défense.

Ce concours réservé est ouvert aux agents contractuels relevant du ministre de la défense ou de l'un des établissements publics placés sous sa tutelle, et remplissant les conditions fixées aux articles 2 et 4 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'organisation du concours précité est à la charge du centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.

Ce CMG recrute également pour le service hydrographique et océanographique de la marine, la caisse nationale militaire de sécurité sociale, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, le musée national de la marine, le musée de l'air et de l'espace, le musée de l'armée, l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne et Paristech, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, établissements publics sous tutelle du ministre de la défense.

Un arrêté du ministre de la défense, publié ultérieurement, fixe la répartition du nombre de postes offerts.

La date limite de retrait des dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée au 28 février 2017, à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 2 mars 2017, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule le 11 mai 2017.

Elle a lieu dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon et de Lyon.

Les candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye.

Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.

Les candidats sont convoqués par les CMG précités, en temps utile, à l'épreuve écrite. Toutefois, le défaut de réception de la convocation n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

En vue de l'épreuve orale d'admission, seuls les candidats admissibles adressent leur dossier de RAEP en quatre exemplaires au CMG de Lyon, au plus tard le 25 juillet 2017, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale d'admission se déroule à Lyon, à compter du 5 septembre 2017.

Les candidats admissibles sont convoqués en temps utile, par le CMG de Lyon, à l'épreuve orale. Toutefois, le défaut de réception de la convocation n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

La composition du jury fait l'objet d'un arrêté du ministre de la défense.

Le secrétariat du jury est assuré par un agent du CMG de Lyon.

Procédure d'inscription

1. Retrait des dossiers d'inscription et de RAEP

Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique est refusée.

Les candidats peuvent obtenir les dossiers d'inscription et de RAEP jusqu'au 28 février 2017, à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur, selon les modalités suivantes :

a) Téléchargement des dossiers d'inscription et de RAEP

– par internet : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr> ;

– par intradef : <http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-ministériel-rh>.

b) Demande des dossiers d'inscription et de RAEP par voie postale.

Auprès du centre ministériel de gestion de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.

Les candidats ayant choisi le retrait des dossiers d'inscription et de RAEP par la voie postale doivent joindre à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 180 grammes et libellée à leurs nom et adresse, afin que les dossiers leur soient transmis en retour.

2. Constitution et dépôt du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est constitué du formulaire d'inscription et des annexes relatives à l'état des services délivrés par l'administration.

En outre, pour les personnes en situation de handicap dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, le dossier d'inscription doit être complété d'un certificat médical d'un médecin agréé et du document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...). Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement. Les personnels du ministère de la défense doivent consulter le médecin de prévention.

Après avoir rempli le formulaire d'inscription et les annexes correspondantes à leur situation, les candidats adressent le dossier complet (formulaire d'inscription et les annexes) à leur service gestionnaire.

Le service gestionnaire vérifie l'état des services, le vise et adresse le dossier complet (formulaire d'inscription et état des services) au CMG du département d'affectation géographique du candidat au plus tard le 2 mars 2017, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi. Les coordonnées des CMG sont mentionnées dans le tableau ci-après.

Tout incident dans l'acheminement des dossiers quelle que soit la cause (retard, perte, etc.) entraîne un refus d'admission à concourir. Tout dossier incomplet est rejeté. Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 2 mars 2017 ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

3. Dépôt du dossier de RAEP

Les candidats admissibles transmettent obligatoirement et directement au CMG de Lyon, dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous, leur dossier de RAEP en quatre exemplaires, dès publication de la liste d'admissibilité sur les sites internet ou intradef précités, et au plus tard le 25 juillet 2017.

L'absence de dossier ou sa transmission après cette date entraîne l'élimination du candidat.

Toute pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

DÉPARTEMENT OÙ LES CANDIDATS sont affectés	ADRESSE DES CMG ORGANISATEURS de l'épreuve écrite d'admissibilité
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, départements et collectivités d'outre-mer et étranger	CMG de Saint-Germain-en-Laye, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89, 90	CMG de Metz, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, quartier de Lattre de Tassigny, CS 30001, 57044 Metz Cedex 1
14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85	CMG de Rennes, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9
09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87	CMG de Bordeaux, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, caserne Nansouty, 223, rue de Begles, CS 21152, 33068 Bordeaux Cedex
04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B	CMG de Toulon, BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9
01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74	CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07